AR PREFECTURE
005-210500237-20181002-20181002141-DE
Reçu le 08/10/2018

VISE PAR
FROMM Gérard le 10/10/2018 à 19:10

BRIANÇON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 OCTOBRE 2018

N° DEL 2018.10.02/141

Thème : URBANISME 5

Objet : Espace Sud: Cession de la parcelle communale AX n°454 - Modification de l'emprise cédée parcelle AX n°328.

Convocation :

Date : 27/09/2018

Affichage : 27/09/2018

Nombre de membres du conseil municipal

En exercice :	33
Présents :	23
Nombre de suffrages exprimés :	31

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1er étage de la CCB, Le mercredi 26 septembre 2018 à 17h00, sous la présidence de Monsieur Gérard FROMM, Maire.
Le quorum n'ayant pas été atteint et conformément à l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à nouveau, en séance publique, le **mardi 2 octobre 2018** à 17h30 dans la salle du 1er étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

Étaient Présents :
GUÉRIN Nicole, POYAU Aurélie, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARTINEZ Gilles, MARCHELLO Marie, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, PROREL Alain, KHALIFA Daphné, BRUNET Pascale, FERRAINA Marie-Hélène, FABRE Mireille, HOLLARD Rémi, GRYZKA Romain, VALDENAIRE Catherine, MONIER Bruno, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc.

Étaient représentés :
DAERDEN Francine donne pouvoir à FERRAINA Marie-Hélène ;
JIMENEZ Claude donne pouvoir à GUÉRIN Nicole ;
CIUPPA Marcel donne pouvoir à POYAU Aurélie ;
ROMAIN Manuel donne pouvoir à DJEFFAL Mohamed ;
RASTELLO Anne donne pouvoir à BRUNET Pascale ;
MUHLACH Catherine donne pouvoir à MONIER Bruno ;
ARMAND Émilie donne pouvoir à PICAT RE Alessandro ;
DAZIN Florian donne pouvoir à GRYZKA Romain ;

Absents excusés :
DAERDEN Francine, JIMENEZ Claude, MILLET Thibault, CIUPPA Marcel, ROMAIN Manuel, RASTELLO Anne, PEYTHIEU Éric, MUHLACH Catherine, ARMAND Émilie, DAZIN Florian.

Secrétaire de séance : Mohamed DJEFFAL

AR PREFECTURE
005-210500237-20181002-20181002141-DE
Reçu le 08/10/2018

Rapporteur : Aurélie POYAU

Les parcelles communales cadastrées AX n° 328 et AX n°454 appartiennent au domaine privé communal et sont situées sur le territoire de la commune de Briançon, à l'entrée sud de la commune et du centre d'activités Espace Sud.

La parcelle cadastrée AX n°328 a une contenance d'environ 268 m².

La parcelle cadastrée AX n°454 a une contenance d'environ 58 m².

Par délibération n° 2018.12.31/016 en date du 31/01/2018 le conseil municipal a approuvé la cession de la parcelle AX n° 328 d'une emprise totale de 268m² à un opérateur privé, qui souhaite également acquérir la parcelle AX 454.

Considérant la nécessité, pour le Département des Hautes-Alpes, de conserver une emprise d'environ 56 m² à prélever sur la parcelle AX n°328 pour faciliter l'entretien de la culée du pont,

Considérant que cette emprise de 56m² sera cédée au Département des Hautes-Alpes, à l'euro symbolique,

Il est donc proposé de réduire l'emprise cédée à environ 212 m² (268m²-56 m²) à prélever sur la parcelle communale AX n°328, au profit du propriétaire des parcelles limitrophes.

Cet opérateur souhaite également acquérir la parcelle AX n°454 (58 m²) afin d'avoir un ensemble homogène.

Considérant que la totalité des emprises cédées à ce particulier représente désormais environ 270 m²,

Considérant que la cession de la parcelle AX n° 328 (268 m²) a été votée le 31/01/2018, pour un montant de 5 700€,

Il est proposé que la présente cession s'effectue dans les mêmes conditions financières, soit pour un montant de 5 700 € au profit de la commune,

Considérant que ces emprises ne sont d'aucune utilité pour la commune,

Considérant que les frais d'acte notarié et tous autres documents nécessaires à cette cession seront à la charge de l'acquéreur,

Considérant la délibération n° 2018.12.31/016,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le plan annexé à la présente délibération,

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'accepter de céder 56 m² à prélever sur la parcelle AX n°328 au Conseil Départemental des Hautes Alpes par acte administratif et à l'euro symbolique,
- D'accepter la cession de la parcelle AX n° 454 et d'une emprise de 212 m² à prélever sur la parcelle AX n°328 au propriétaire des parcelles limitrophes,

AR PREFECTURE
005-210500237-20181002-20181002141-DE
Reçu le 08/10/2018

- D'accepter que cette acquisition s'effectue pour un montant de de 5 700 € (cinq mille sept cent euros), étant précisé que l'ensemble des frais d'actes et autres frais afférents à cette acquisition seront pris en charge par l'acquéreur,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, un conseiller municipal délégué ou le directeur général des services à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 31
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

N° DEL 2018.10.02/141

PUBLIÉ LE 08 OCT. 2018

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,
Gérard FROMM

AR PREFECTURE
005-210500237-20181002-20181002141-DE
Reçu le 08/10/2018

AR PREFECTURE
005-210500237-20181002-20181002141-DE
Reçu le 08/10/2018

BRIANÇON

CONSEIL MUNICIPAL DU 02/10/2018

PIÉCE ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION
URBANISME 5 DEL 2018.10.02/141
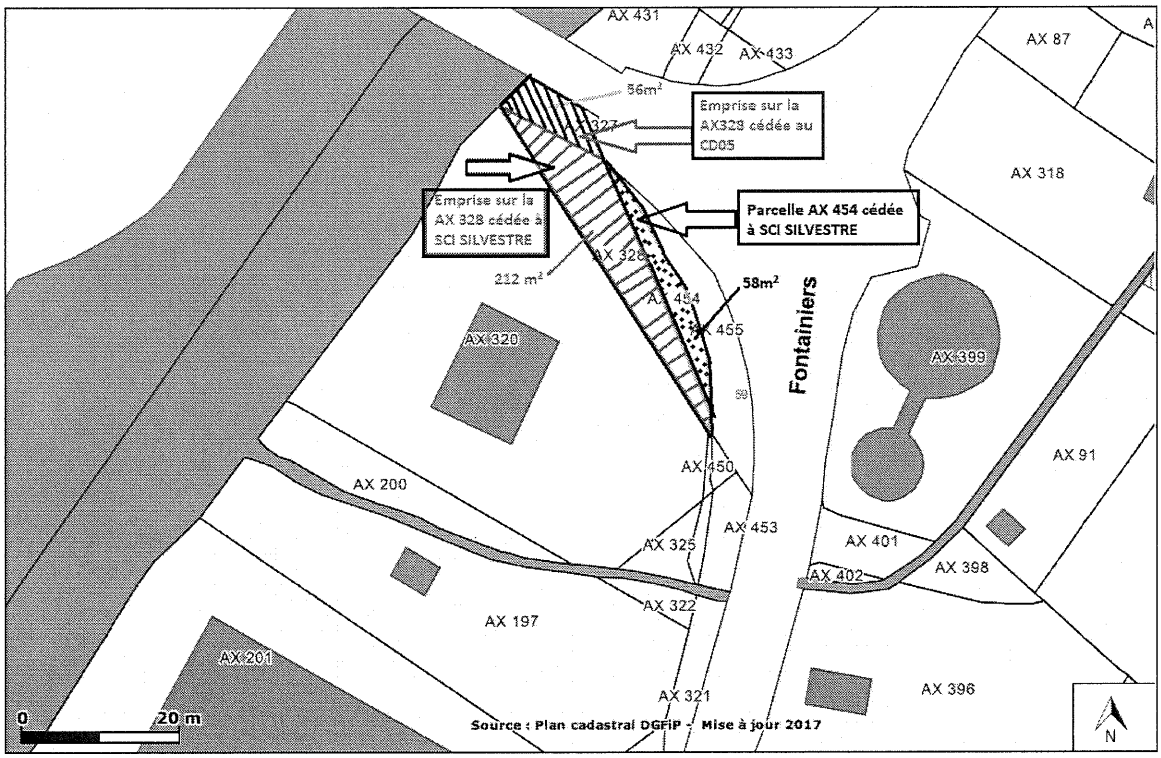
ESPACE SUD : CESSION DE LA PARCELLE COMMUNALE AX N° 454 - MODIFICATION DE L'EMPRISE CEDEE PARCELLE AX N° 328.